

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'avril à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Désignation d'un Conseiller municipal, correspondant « Défense » auprès de la Préfecture du Val d'Oise

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **1^{er} avril 2026**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN, maire**

N°2026/044

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

Mme DEHAS, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE,
M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, **Adjoint au Maire**

M. CARON, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. BLANCHARD,
Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE, M. KNOBLOCH,
Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT,
M. DUMAINE, Mme MANS, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE
CARLI, M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD,
M. BATTON, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO,
Mme ROUSSEAU, **Conseillers Municipaux**

Absent excusé avant donné pouvoir :

M. RUTH (pouvoir à Mme DEHAS)

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est
de 35 (la condition de
quorum est de 18 membres
présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 10/04/2026

Publiée le : 14/04/2026

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

AFFAIRES GÉNÉRALES

Désignation d'un Conseiller Municipal, correspondant « Défense » auprès de la Préfecture du Val d'Oise

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L. 2121-33 ;

VU la circulaire du 09 mai 1995 du Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants ;

VU l'instruction n° 1590/DEF/CAB/SDB/BC du 24 avril 2002, relative aux correspondants « Défense » ;

VU l'avis de la commission Affaires Générales, Finances et Innovation Publique du 3 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'un correspondant « Défense » qui sera le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté auprès du Préfet du Val d'Oise, doit être désigné au sein du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret ;

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Par 27 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions,

- **DÉSIGNE** un Conseiller Municipal, correspondant « Défense » auprès de la Préfecture du Val d'Oise, en la personne de : **RAVIER Etienne**



Pour extrait conforme.

**Le Maire
Conseiller départemental du Val d'Oise
Xavier HAQUIN**